

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 53 (1958)
Heft: 3-4-fr

Artikel: Protection des monuments : théorie et pratique
Autor: Schmid, Alfred A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection des monuments. Théorie et pratique

L'important article qui suit a pour auteur M. Alfred A. Schmid, professeur à l'Université de Fribourg, vice-président de la Commission fédérale des Monuments historiques. M. Schmid l'a rédigé en allemand; il a paru dans le fascicule 3/4 de 1958 destiné aux membres du *Heimatschutz* des cantons alémaniques. Comme nous nous sommes permis, avec l'assentiment de l'auteur, de résumer, plutôt que de traduire, certains passages, nous prions les lecteurs qui voudront prendre connaissance du texte original de recourir au fascicule allemand de notre revue. *Ld G.*

Les membres de la C. F. M. H. dont les noms suivent ont contresigné l'article de M. Schmid: H. von Fischer, architecte, Muri BE; A. Knoepfli, conservateur cantonal, Frauenfeld; F. Lauber, architecte, Bâle; E. Martin, architecte, Genève; O. Müller, architecte, St-Gall; H. Peter, architecte cantonal, Zurich; C. von Planta, architecte, Coire; J. Béguin, architecte, Neuchâtel; L. Blondel, archéologue cantonal, Genève; F. Gilliard, architecte, Lausanne; K. Kaufmann, architecte cantonal, Aarau; M. Stettler, architecte, Steffisburg BE; W. Sulser, architecte, Coire; † M. Türlér, architecte, Lucerne.

Cette revue a publié dans le 4^e cahier de l'année dernière un article de son rédacteur traitant de la restauration de la façade de l'Abbaye d'Einsiedeln. L'auteur a utilisé principalement un ouvrage illustré, publié récemment par les soins de l'Abbaye elle-même, qui contient un historique des travaux et la relation des avatars de ceux-ci pendant la période de 1941 à 1957.¹

Il y est fait mention, ainsi que dans l'article du Heimatschutz, de divergences et contestations qui se sont élevées entre la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) et les représentants de l'Abbaye. C'est pourquoi il nous semble opportun, profitant de l'occasion, d'exposer aux lecteurs de cette revue et, du même coup, à un public plus étendu, le statut de la Commission fédérale, ses principes, et leur application.

La CFMH a été créée en 1917 par le Conseil fédéral. Elle a pris alors la succession de la Société suisse des monuments historiques, fondée en 1880 par Théodore de Saussure et qui, quoique société privée, avait mission d'exécuter ou de surveiller les restaurations subventionnées par la Confédération. Depuis 1939 cette société a pris le nom « Société d'histoire de l'art en Suisse »; en 1923 déjà, elle a entrepris une œuvre gigantesque: la publication des « Monuments d'histoire de l'art en Suisse », contenant l'inventaire des monuments de tout le pays; c'est là un travail qui l'occupera encore de longues années. En revanche elle ne peut plus exercer une grande activité dans le domaine de la restauration et de l'entretien des monuments historiques, tâche dévolue à la CFMH qui en porte l'entière responsabilité. La Commission propose au Département fédéral de l'Intérieur l'emploi des fonds affectés dans le budget fédéral aux monuments historiques et fait rapport sur les travaux tantôt effectués tantôt surveillés au nom de la Commission par une délégation². La Commission est composée d'un président et de huit membres au minimum: architectes ayant des compétences en histoire de l'art, historiens d'art, archéologues³. Un historien d'art, qui doit depuis peu tout son temps à ce poste, fonctionne comme secrétaire et agent de la Commission.

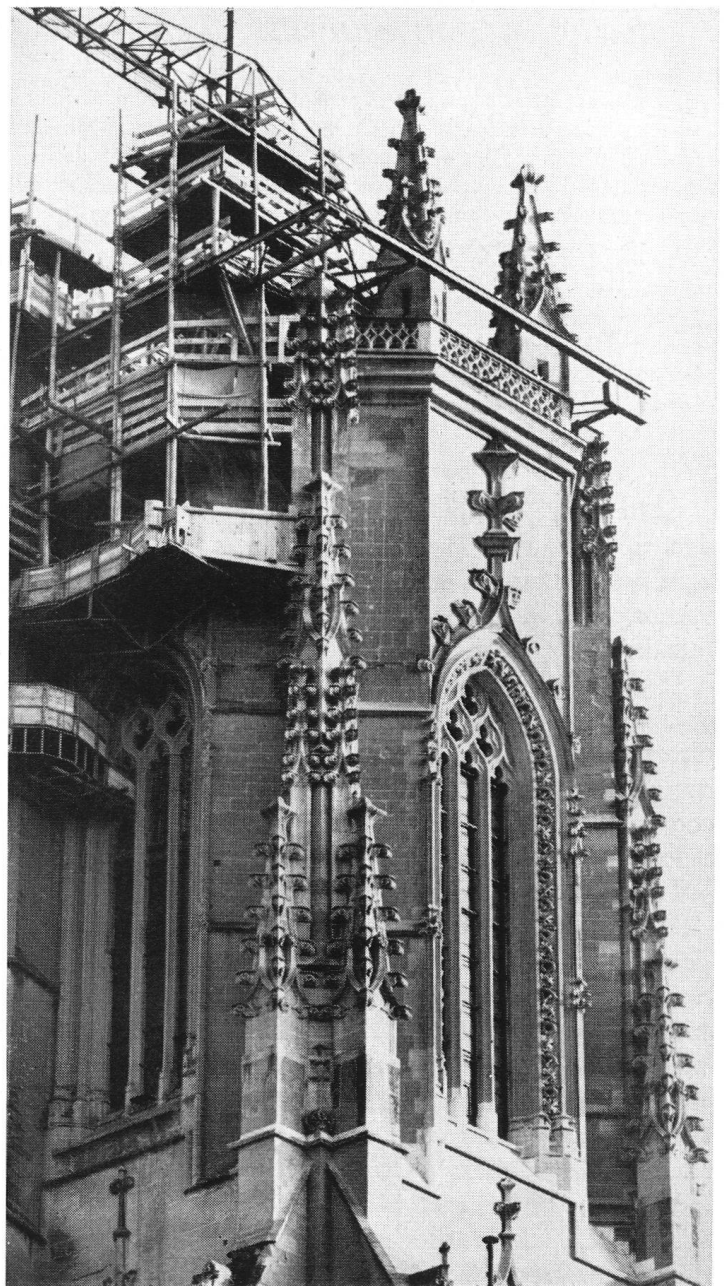
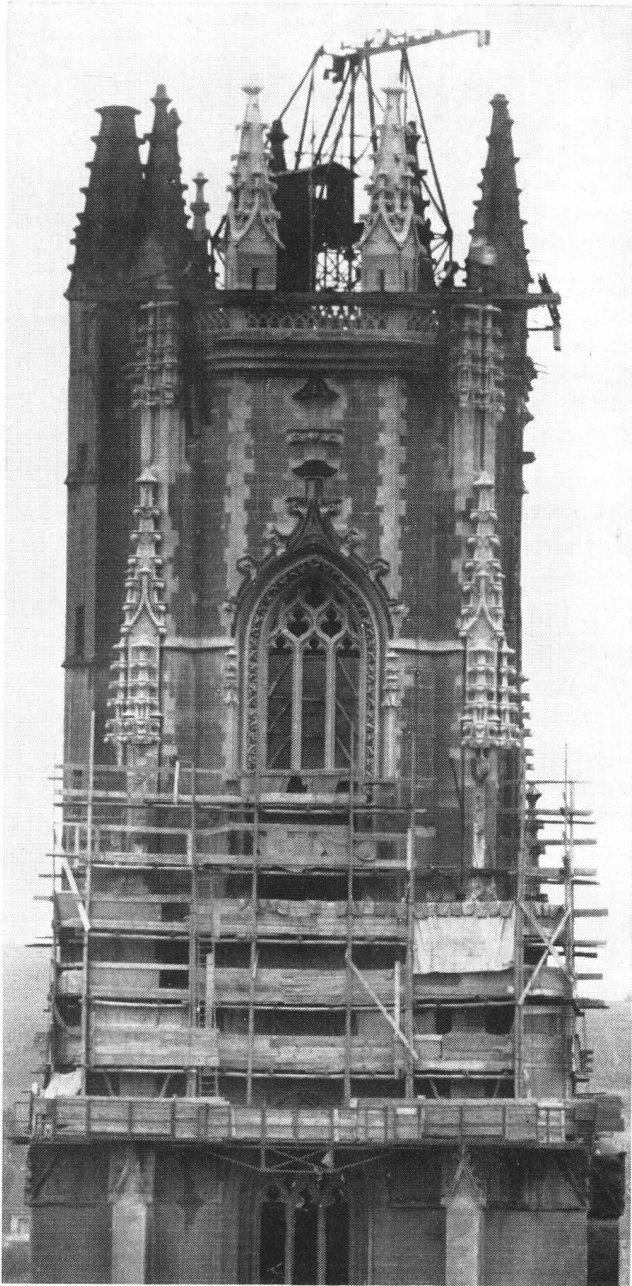
Riche d'une expérience de 40 années, la Commission a mis au point sa méthode et son mode d'agir. De nombreuses et importantes restaurations effectuées dans toutes les parties du pays ont reçu l'approbation des milieux compétents et de spécialistes de l'étranger.

Les travaux d'importance moindre sont confiés à la surveillance d'un seul membre; pour d'autres de plus grande envergure on désigne plusieurs commissaires.

¹ P. Thaddaeus Zingg, *Die erneuerte Einsiedler Barockfassade*, 79 S., 1957.

² Jusqu'ici le subside fédéral ne pouvait dépasser le 30 %. Un arrêté récent des Chambres fédérales donne la possibilité d'aller exceptionnellement jusqu'à 60 %.

³ Outre les membres ordinaires, les anciens membres peuvent exercer les mêmes fonctions sous le titre de membres correspondants.

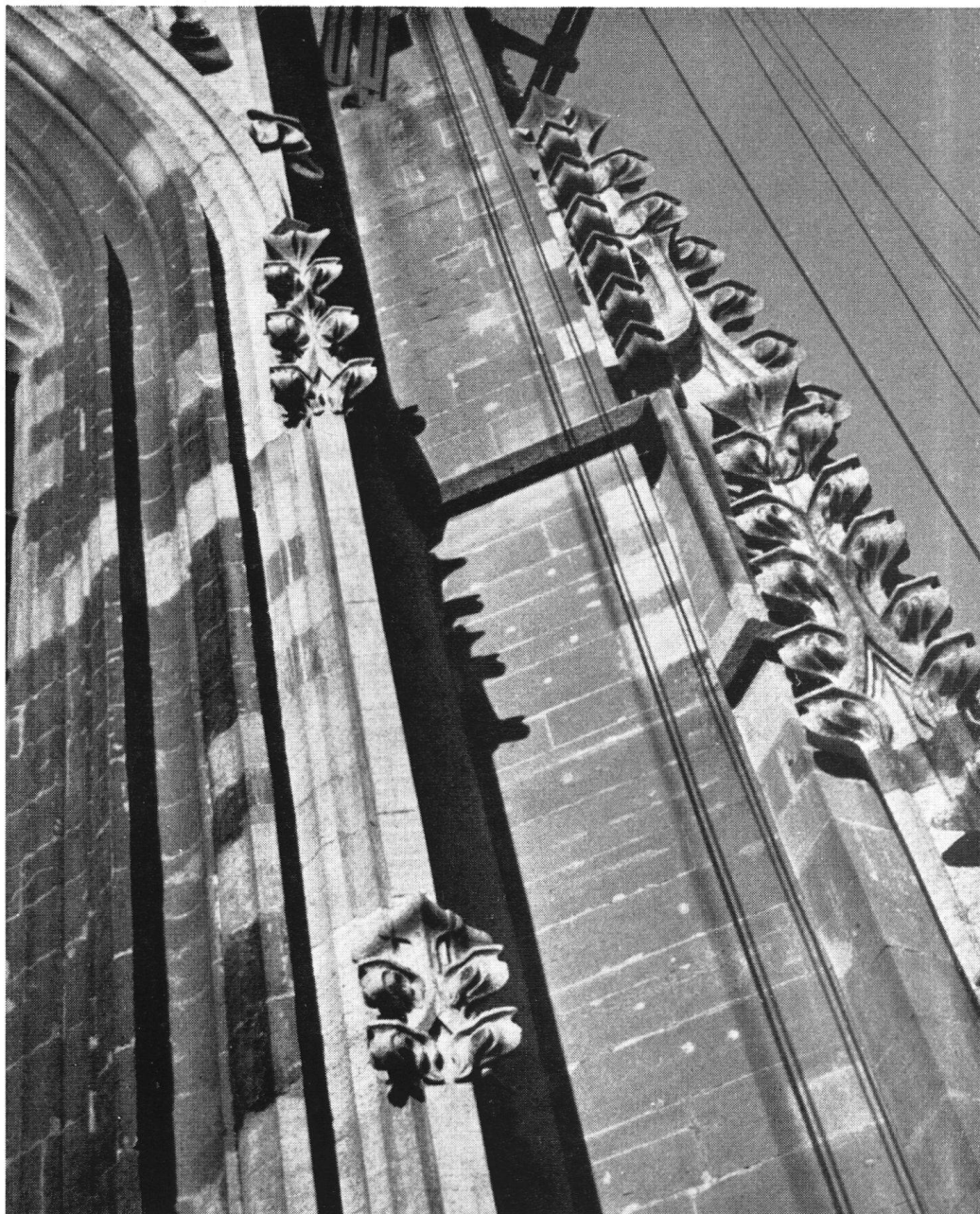


Fribourg, cathédrale St-Nicolas.

À gauche: Restauration de la façade ouest de la tour en octogone (1470 à 1492, rénovée en 1939); seules les parties effritées ont été remplacées, sans qu'on touche aux surfaces dans leur ensemble. Les fragments neufs, au début plus clairs que le reste, se sont déjà, dans ces 20 années, assimilés aux pierres anciennes par une patine naturelle (v. à droite).

Entre propriétaires, maîtres de l'ouvrage, maîtres d'état, artisans et architectes, ainsi que – le cas échéant – délégués de commissions cantonales, d'une part, et d'autre part, la Commission fédérale, la collaboration est généralement facile et harmonieuse. Tous se sentent les serviteurs d'une œuvre commune, la sauvegarde et la protection du patrimoine national des œuvres d'art, dans lequel figure, aussi bien que la tour de la cathédrale de Fribourg ou la façade d'Einsiedeln, la plus modeste chapelle d'une vallée alpestre. Quand surgit sur un point ou sur un autre une divergence d'opinion, c'est au savant, au technicien qui a la plus grande expérience, et qui recourt à l'occasion au conseil du spécialiste, qu'appartient la décision. Le bénéficiaire de la subvention s'engage pour cette raison à suivre les avis de la Commission fédérale. Ce sera toujours ainsi que le monument sera le mieux protégé.

A Einsiedeln, pendant six années, on travailla dans une parfaite entente. Mais dans l'été 1949, après des discussions désagréables, les experts durent cons-

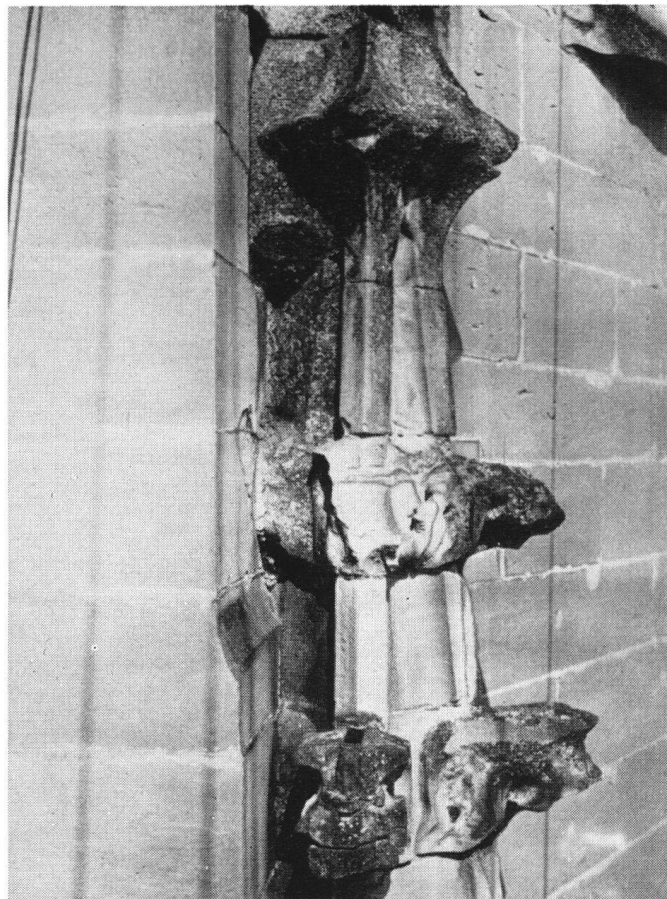


Tour de la cathédrale de Fribourg.

Vue sur une baie de l'octogone avec son lancis et ses pinacles. A côté des pierres neuves, plus claires, subsiste la pierre ancienne, patinée en jaune-ocre.

tater que leurs conseil n'étaient pas suivis: l'Abbaye faisait restaurer la façade selon un mode qu'ils ne pouvaient agréer. Plutôt que de faire endosser à la Confédération la responsabilité de travaux exécutés sans eux et qui échappaient dans une large mesure à leur contrôle, le président L. Birchler, professeur à l'Ecole Polytechnique fédérale, sans conteste le meilleur connaisseur de l'Abbaye, et son collègue, M. Edmond Lateltn, architecte cantonal du canton de Fribourg, résignèrent au printemps 1950 leurs fonctions. L'architecte directeur des travaux, Joseph Steiner de Schwyz, démissionna lui aussi. Leurs successeurs, Louis Blondel, alors vice-président de la Commission, archéologue cantonal du canton de Genève, et M. Walther Sulser, architecte à Coire, se virent dans l'obligation, eux aussi, en 1954, et pour les mêmes raisons, de démissionner. Et, de la Commission de restauration de l'Abbaye, s'était retiré en 1950, ensuite du même désaccord, le R. P. Thietland Kälin.

Une telle crise est un fait unique dans les annales de la Commission fédérale des monuments historiques. Il va de soi que ces événements ont été dûment portés



Fribourg, tour de la cathédrale.

Pinacle de l'octogone avant la restauration. A gauche: guimperges rongées, en partie, sous l'action de lichens ou de mousses. A droite: fleurons de la pointe du pinacle.

à la connaissance de la Commission entière. Elle s'en est occupée à plusieurs reprises, la dernière fois en mars 1958. Et le Département fédéral de l'Intérieur a naturellement dû procéder à un examen approfondi de l'affaire. Si les reproches des experts étaient reconnus fondés, l'attribution de la subvention prévue devait être réexaminée. Le département ne prit cependant pas les mesures les plus rigoureuses; il se décida finalement à ne rogner que les crédits pour les parties des travaux les plus critiquables, c'est-à-dire la tour du nord et la partie centrale de la façade.⁴

Sans parler de ses conséquences financières et personnelles, le conflit dont nous parlons pose une question de principe. La restauration de la façade d'Einsiedeln permet de démontrer et de justifier l'attitude de la Commission fédérale jusque dans les détails; cela rend possible une comparaison avec les méthodes qui règnent dans les pays voisins, lesquels sont tous pourvus d'excellents organes dans le domaine de la protection des monuments. Avant donc d'exposer les péripéties de l'affaire d'Einsiedeln, il nous semble utile d'énoncer les principes qui règlent actuellement la protection des monuments historiques.

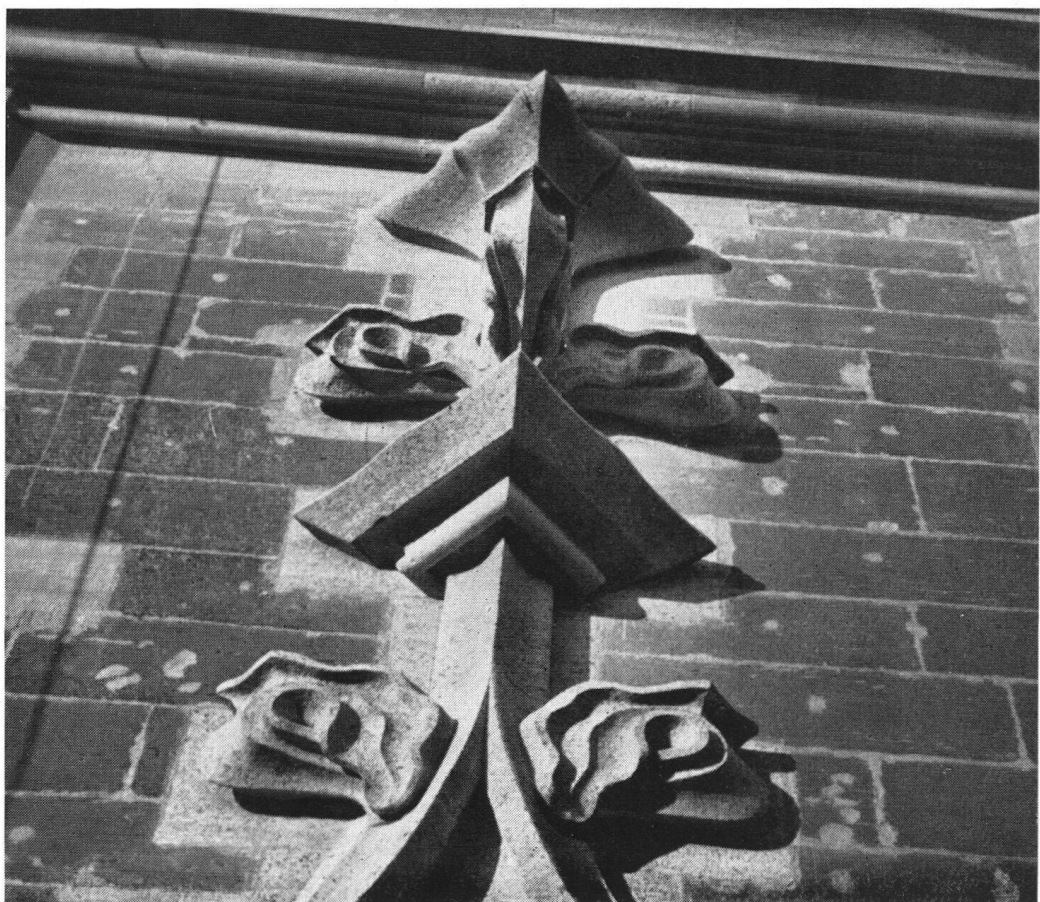
Cette protection s'inspire et se nourrit du respect de l'œuvre. Le monument est un document du passé, mais qui, à la différence des écrits, n'est pas simple et univoque; il est complexe et divers, car sa forme présente n'est que rarement celle qui lui avait été destinée à l'origine. Bien au contraire, les générations ont peiné, ont enrichi l'œuvre et l'ont parfois embellie. Autrefois, sous prétexte de protéger

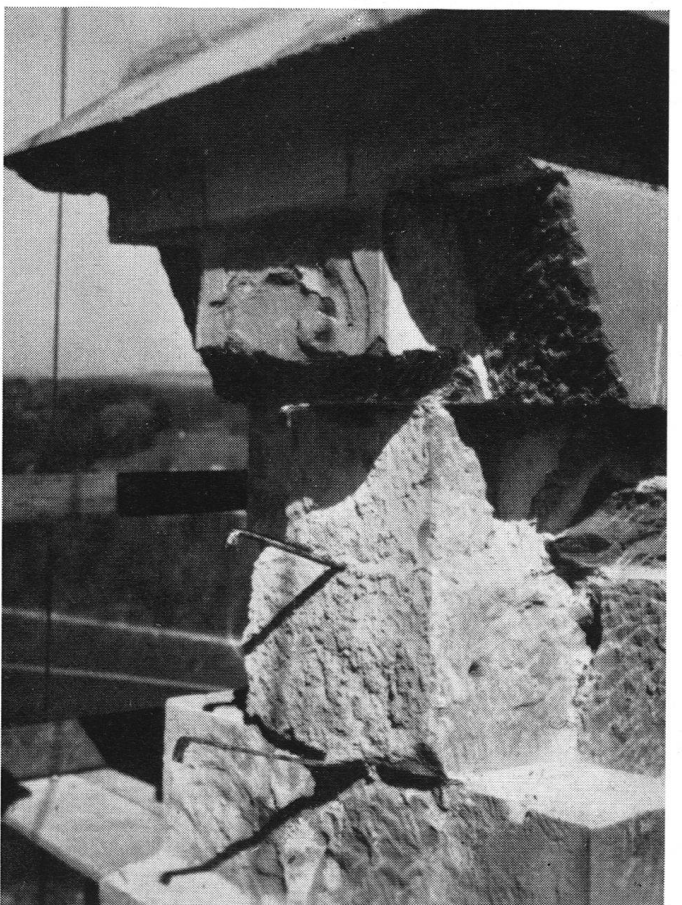
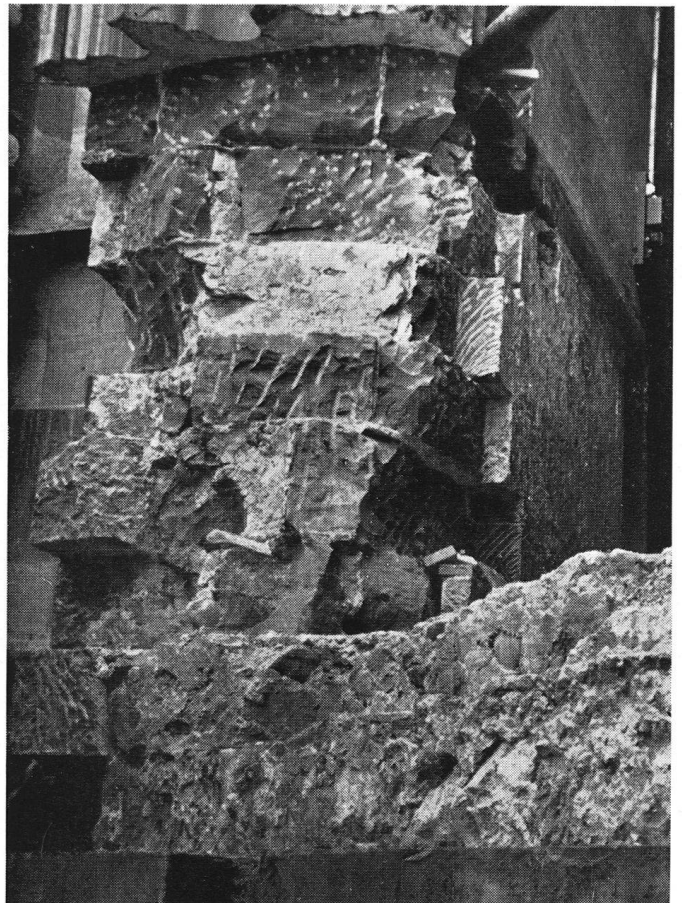
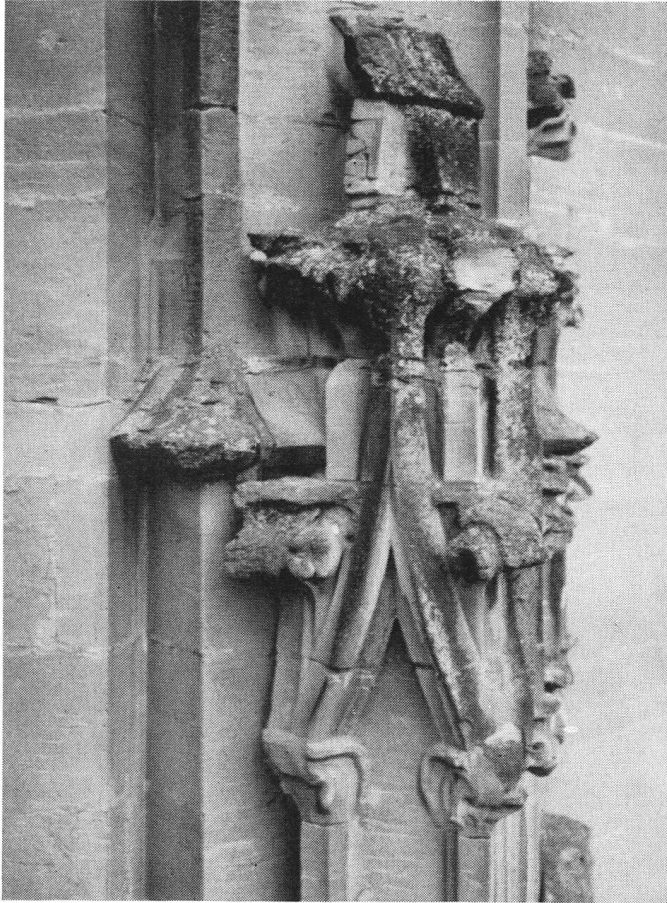
⁴ Le montant du subside fédéral se serait élevé pour le premier poste à 194 mille, et pour le second à 263 mille francs. — Au total, les subventions fédérales pour la façade et pour la fontaine seront de 454 mille francs environ.

Guimperge et fleurons, coiffant la pointe d'une fenêtre, vont être remplacés par une pierre plus résistante (calcaire coquillier de Molière, près d'Estavayer). Les carreaux et les parpaings à remplacer, déjà enlevés, sont d'une épaisseur considérable.



Le même motif après restauration, garni de fleurons et imposte neufs, taillé dans le calcaire dur de Molière, alors que les anciennes pierres de la façade sont taillées en molasse de Fribourg; les parties plus exposées de la moulure au sommet du mur sont taillées dans une molasse plus résistante, provenant de la carrière de Guntlisweid près le Bäch, sur le lac de Zurich. Il apparaît clairement que, de part et d'autre de la partie neuve, la surface des anciennes pierres de taille est restée la même; elle présente encore les traces des perforations dues à l'installation du guindage.

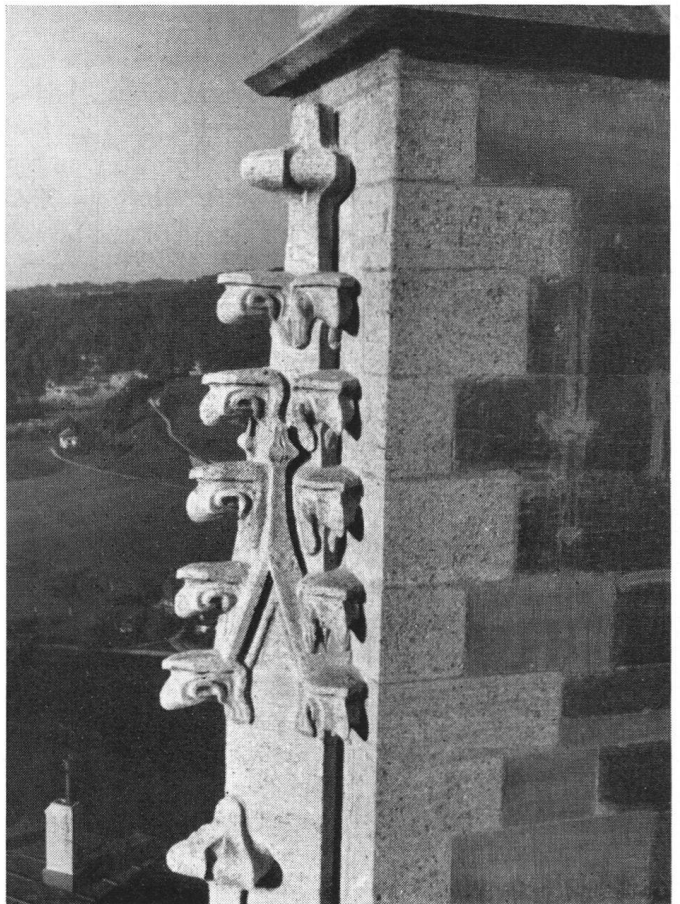
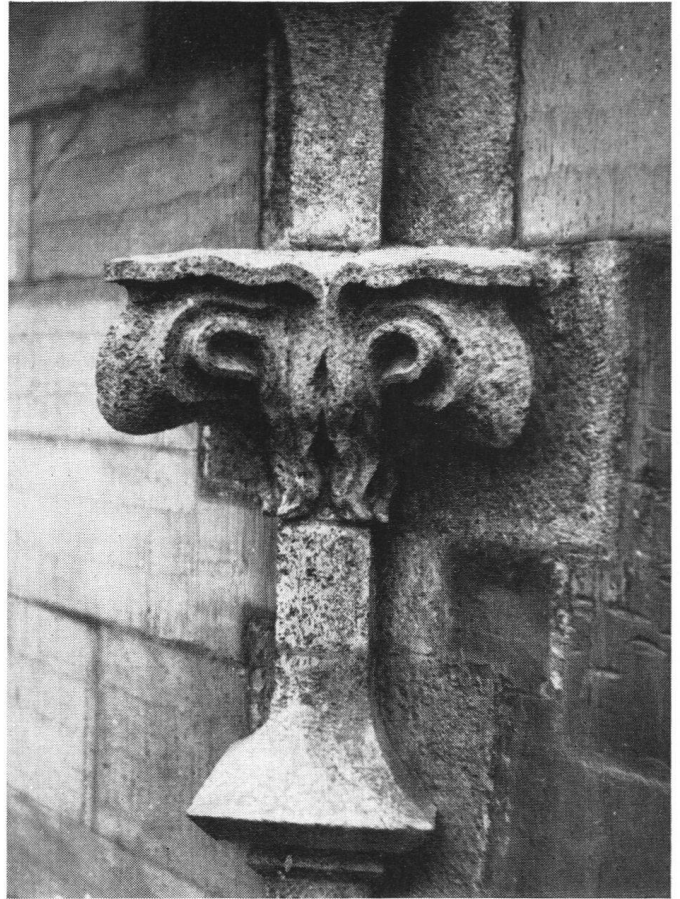




Page 66: Autres photos, montrant les avaries de l'octogone de la tour de la cathédrale de Fribourg.

A droite en haut: Lancis d'une baie du deuxième étage de la tour, côté ouest; des fragments très endommagés et de rénovation impossible sont remplacés par des copies. On les extrait à la main, sans avoir recours à des outils pneumatiques.

A droite en bas: Des parties très exposées de la tour, telles que ce contrefort, avaient subi d'effroyables avaries. Quelques pierres de taille menacées avaient été consolidées, antérieurement déjà, par des crampons. L'extraction des pierres endommagées va si profond qu'on en arrive à refaire, avec les pièces neuves, un nouveau pan de mur, dont l'ensemble offre une parfaite cohésion.



A droite en haut: Détail de l'octogone après achèvement des travaux de restauration. Les fleurons du gâble, qui commençaient à s'écailler, ont été remplacés par une copie en calcaire coquillier. Quelques-unes des pierres de taille ont été entièrement changées; quant aux matériaux, on a continué à utiliser, dans la mesure du possible, la molasse de Fribourg. La surface de ces fragments neufs a été travaillée avec un ciseau à la charrue. Juste à côté, sur le côté extérieur droit, se trouvent d'anciennes pierres qui n'ont pas été retouchées, malgré de légères avaries.

En bas: Pointe d'un pinacle de la tour, après la restauration. Les diverses espèces de pierres utilisées sont aisées à distinguer: calcaire de Molière aux endroits exposés; molasse claire gris bleuâtre de Fribourg, encore fraîchement travaillée; et parties anciennes, avec cette patine particulière jaune ocre qui vient de l'action du soleil, de la neige et de la pluie. L'ancienne surface des pierres de taille a été respectée au maximum, afin de conserver, autant que possible, jusque dans le travail du ciseau, l'œuvre du XVe siècle, parvenue jusqu'à nous.

les monuments, on cherchait à leur redonner leur forme primitive, ce qui n'allait pas sans des interventions radicales qui ne paraissent plus légitimes aujourd'hui. Maintenant personne, sous prétexte de rétablir la pureté de style, ne consentirait à éliminer des éléments ajoutés au cours des années et qui ont une valeur intrinsèque. Par exemple dans une église du moyen âge on n'ira pas remplacer des autels baroques par des retables néogothiques modernes. Un édifice est un tout qui est devenu ce qu'il est grâce à l'apport des siècles, un tout dans lequel on peut sans doute distinguer des éléments dont les uns sont plus précieux que les autres. Celui qui restaure doit percevoir cette hiérarchie de valeurs, et la maintenir à tout prix. Tout en respectant autant que possible les éléments divers, il doit placer l'accent sur l'essentiel, sur ce qui donne son caractère à l'édifice. Il arrive qu'un sanctuaire gothique de type commun doive son attrait à une décoration baroque postérieure. Il arrive aussi qu'une décoration de ce style doive être sacrifiée pour que soient mises au jour des fresques plus anciennes de grande qualité. Le mieux est quelquefois l'ennemi du bien. D'autre part il n'y a pas de règle absolue. Ainsi le restaurateur est placé parfois devant une alternative douloureuse. Chaque cas est nouveau; la décision ne sera prise qu'après un minutieux examen, et c'est toujours en considérant l'ensemble qu'il devra résoudre le problème. En résumé, une restauration n'exige pas seulement des connaissances techniques et scientifiques; il y faut du tact, il y faut une sensibilité qui ne se borne pas à distinguer la valeur inégale des éléments, mais qui voit dans une œuvre donnée un accomplissement particulier dû à des circonstances qui ne se répèteront jamais et qui en ont fait une œuvre unique et irremplaçable.

Certaines sociétés humaines, certains peuples ont rompu avec leur passé. La protection des monuments n'a par conséquent que peu de sens pour eux. Au contraire il est des peuples, il est des hommes qui s'appuient sur les œuvres du passé et sur qui ces œuvres exercent, qu'ils le veuillent ou non, une action durable et profonde.

Distinguons toutefois. Un attachement à ce qui est ancien parce qu'ancien est stérile. Il n'est utile et salutaire de conserver et de protéger les œuvres d'art du passé que si elles en valent la peine, que si aujourd'hui elles parlent encore à l'esprit et à la sensibilité. Il existe chez nous beaucoup de telles œuvres, depuis le plus modeste monument jusqu'à des chefs-d'œuvre de grande réputation comme l'Abbaye d'Einsiedeln. Au total il y en a pourtant moins dans notre pays que dans d'autres terres d'Europe, et cela pour deux raisons: la Suisse n'a pas bénéficié du mécénat princier et seigneurial, et elle ne dispose pour ainsi dire pas de richesses naturelles. C'est un devoir d'autant plus impérieux pour nous d'entourer notre patrimoine artistique des soins les plus attentifs. A cet égard la décision des Chambres fédérales d'augmenter le crédit à cet effet doit être saluée comme un heureux événement.

Mais venons-en à un problème plus technique et plus pratique. Comment doit s'exercer la protection des monuments? De quelle façon les monuments peuvent-ils être le mieux préservés et protégés?

De ce qui précède se déduit le premier et le suprême commandement: l'œuvre d'art ne doit subir aucun amoindrissement; restaurée, elle ne doit pas avoir perdu une once de sa substance. Et depuis longtemps vaut la règle d'après laquelle il ne faut toucher à l'œuvre que dans la mesure strictement nécessaire pour maintenir des valeurs originales et pour assurer sa durée. C'est un monument authentique qui doit continuer à vivre, ce n'est pas une copie qui doit prendre sa place. Dans une façade par exemple les zones malades doivent être refaites, mais une réfection totale qui englobe des parties encore saines et résistantes va trop loin.

Deuxième exigence: la restauration doit s'intégrer organiquement à l'œuvre. Chaque retouche, chaque rénovation doit se plier aux lois qui régissent l'édifice. Roueries, tours de passe-passe, maquillages sont procédés inadmissibles.

Ce qui précède permettra au lecteur de mieux comprendre les causes du conflit d'Einsiedeln. Dans l'article déjà mentionné du *Heimatschutz*, l'exposé des faits avait



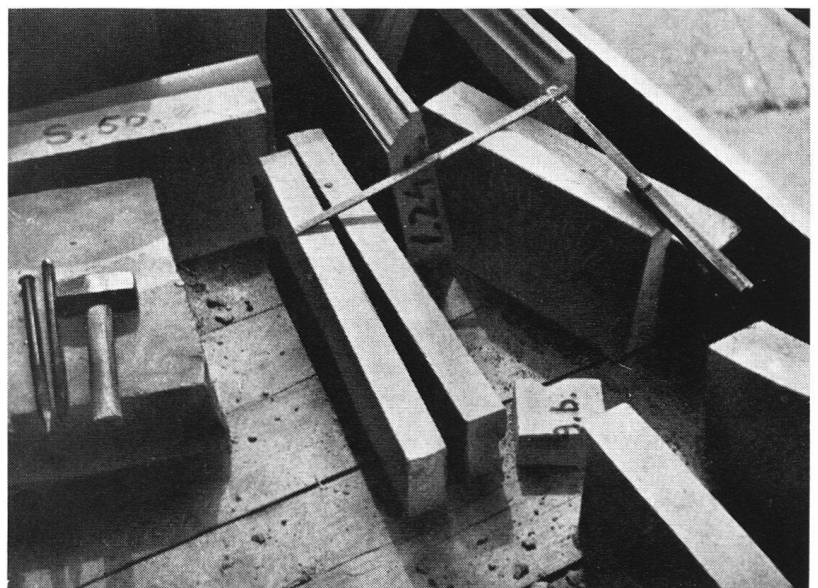
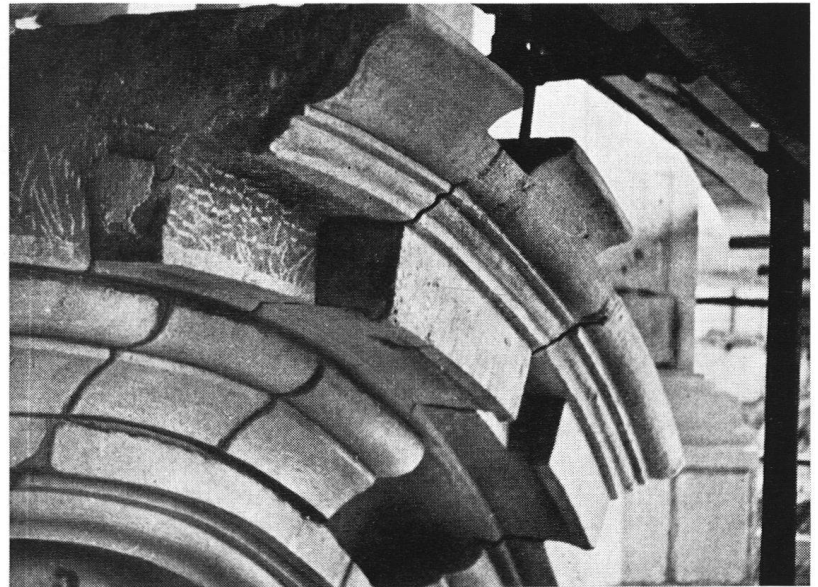
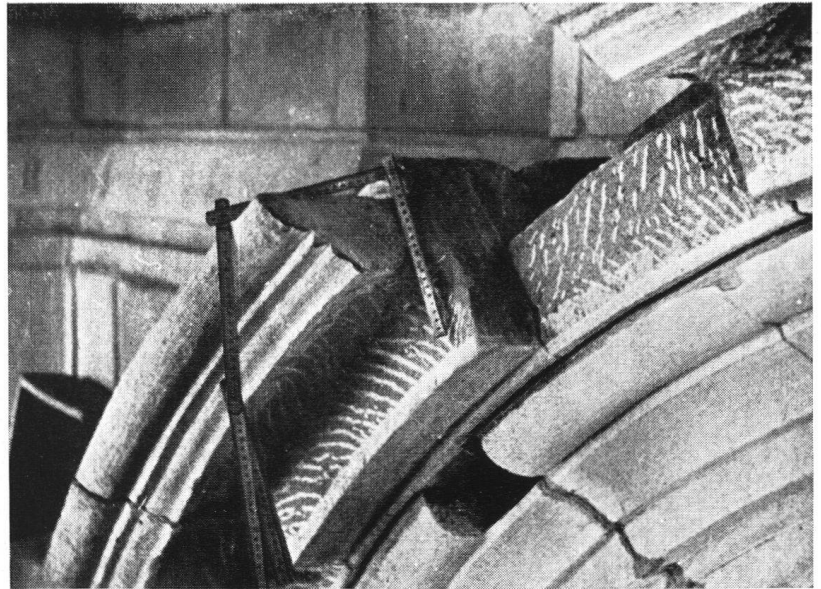
Eglise abbatiale d'Einsiedeln (1719 à 1726), façade ouest. Baie de l'étage supérieur de la tour nord (1949). Les parties atteintes des pans de mur et du pilier central ont été ravallées; elles ont été remplacées par une application de plaques d'épaisseur insuffisante.

pour source l'ouvrage du P. Zingg. Cela nous oblige à préciser et à rectifier. Certaines divergences étaient d'ordre secondaire et peuvent être ici passées sous silence. Mais comment fallait-il traiter la mollasse? C'est là la question majeure et c'est à ce sujet que le plus grave conflit est né.

La façade d'Einsiedeln est construite selon le système de la coquille à deux valves, c.-à-d. que, entre les deux faces visibles à l'intérieur et à l'extérieur, est logée une masse de pierres irrégulières et souvent très mal assemblées. Les pierres de taille n'ont donc pas l'épaisseur du mur, ce qui est naturellement au détriment de la solidité. Si la pierre de taille est gravement avariée, elle doit être remplacée, surtout lorsqu'il s'agit de moulures, d'encadrements, de pilastres, etc. Si les avaries sont minimales et n'atteignent pas la surface entière de la pierre, on peut se borner à faire du carreadage, c'est-à-dire à insérer des morceaux neufs d'une dimension suffisante. Les pierres de taille avariées de la façade, si elles ont une épaisseur de plus de 12 cm., ne demandent pas à être remplacées entièrement. Il suffit souvent d'en extraire la surface endommagée jusqu'à une certaine profondeur et de remplacer les parties enlevées par des carreaux qui doivent pénétrer au moins de 10 ou 12 cm. Des parpaings doivent bien entendu subsister en nombre suffisant pour assurer la cohésion. Une application de plaques d'épaisseur minimale – c'est ainsi qu'on a malheureusement procédé dans la tour nord d'Einsiedeln – est une mesure risquée, car ces dalles mal liées avec l'appareil irrégulier à l'intérieur du mur peuvent compromettre la solidité de l'ensemble, sans parler de la moindre résistance de ce revêtement aux effets des intempéries. De même, un ravèlement total de la façade doit être évité autant que possible. Il entraîne nécessairement le sacrifice de pierres encore saines, et il fait disparaître la patine qui est la marque de l'âge véritable du monument. La mollasse, chacun le sait, peut se défendre très longtemps contre la

Eglise d'Einsiedeln, 1949.

En haut et au milieu: Archivolte au-dessus d'un des cadrans mineurs. Les parties atteintes ont été extraites sans qu'on prenne les précautions d'usage. A côté des fragments neufs, qui assurent la cohésion de l'ensemble, on trouve des applications de plaques de l'épaisseur d'une planche ou d'un simple liteau (en bas), plaques qui ne pourront pas résister longtemps aux intempéries.





pluie, le gel et le soleil; mais à partir du moment où la surface commence à s'écailler, la décomposition de toute la pierre s'opère à un rythme assez rapide, au cours de quelques décennies ou même en peu d'années.

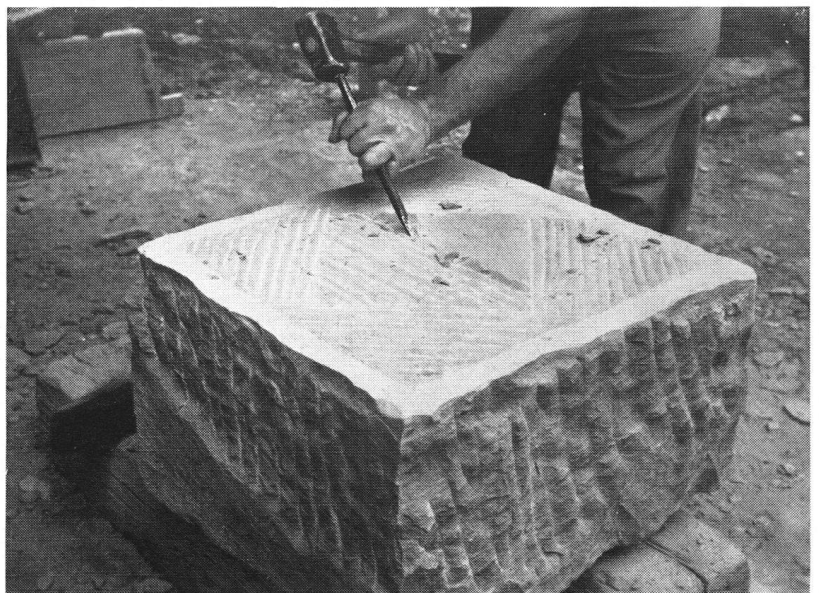
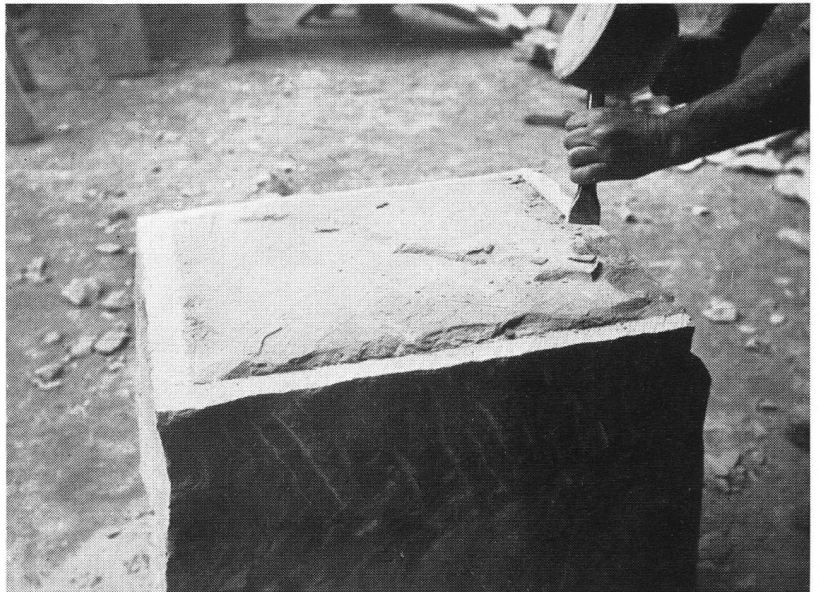
D'autre part, si on rabote les surfaces et bien plus encore si l'on rabote des parties sculptées ou moulurées, on attend fatalement à l'état de choses originel. Même si l'opération ne supprime pas plus de 2 cm. ou de 1½ cm., elle modifie proportions et rapports. La façade prend une apparence plus froide, plus linéaire, et les masses, en particulier les corniches, qui sont les éléments riches en horizontales, s'amincissent ou s'appointissent. Ce résultat fâcheux passera peut-être inaperçu d'abord. Mais, lors de la prochaine restauration, l'altération sera nécessairement encore plus accentuée. C'est pourquoi une saine méthode fait prohiber cette pratique.

Un mot encore au sujet de l'emploi des marteaux pneumatiques, qui a alimenté d'abondantes polémiques. De tels engins furent utilisés à Einsiedeln pour extraire des blocs avariés, pratique très dangereuse. On les utilisa aussi pour la taille des pierres neuves, destinées à remplacer les parties endommagées. La Commission fédérale avait expressément mis en garde contre l'une et l'autre pratique, d'accord en cela avec les experts les plus compétents de Suisse et de l'étranger. Entre autres inconvénients, ces outils mécaniques, même de puissance moyenne, ont celui de provoquer un ébranlement qui va assez profond et qui affaiblit la résistance de la pierre (voire une dislocation de sa structure naturelle). Un tailleur de pierre expérimenté préférera toujours user des outils traditionnels. Au fur et à mesure qu'il avance, il contrôle le résultat de son travail, et il est servi par son doigté, qui lui permet de mesurer exactement son coup. De l'avis de tous les connaisseurs, ce mode de faire doit être préféré.

Nous devons faire encore une déclaration. Contrairement à des on-dit, l'opinion des membres de la Commission, sur tous les sujets contestés, fut unanime. En cette

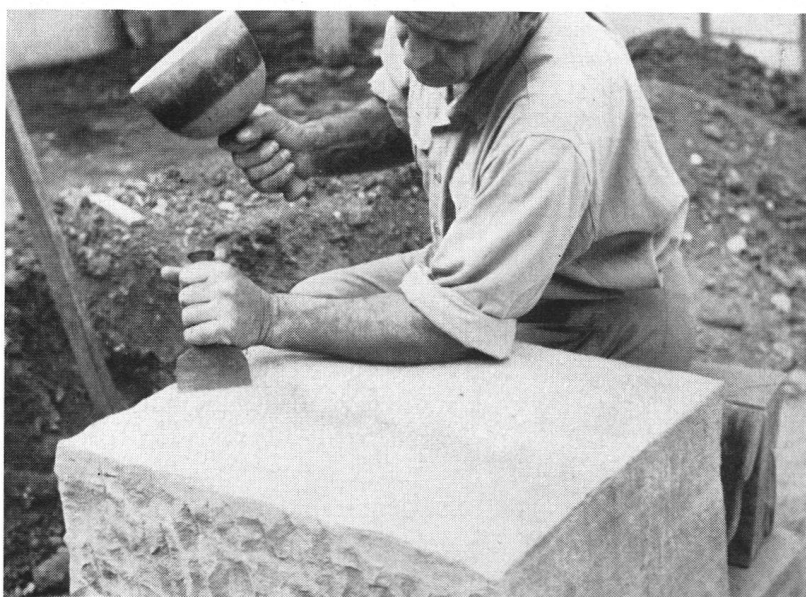
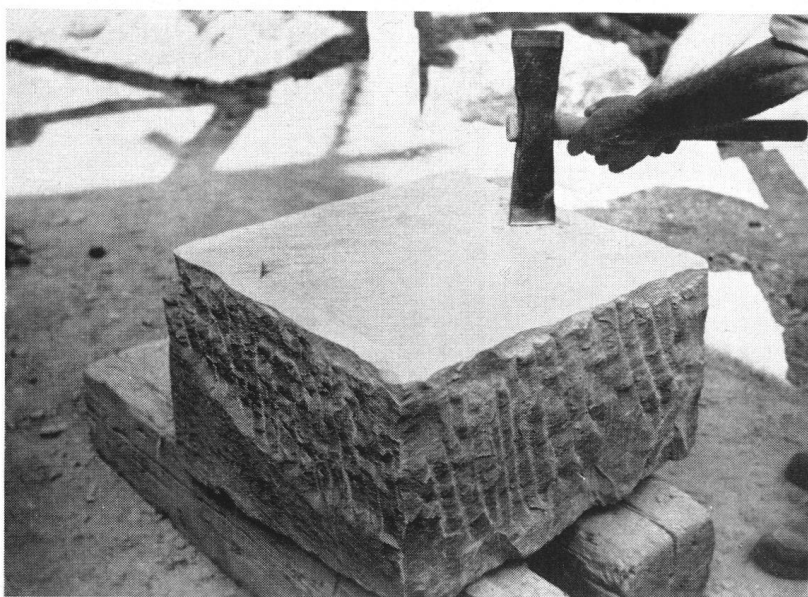
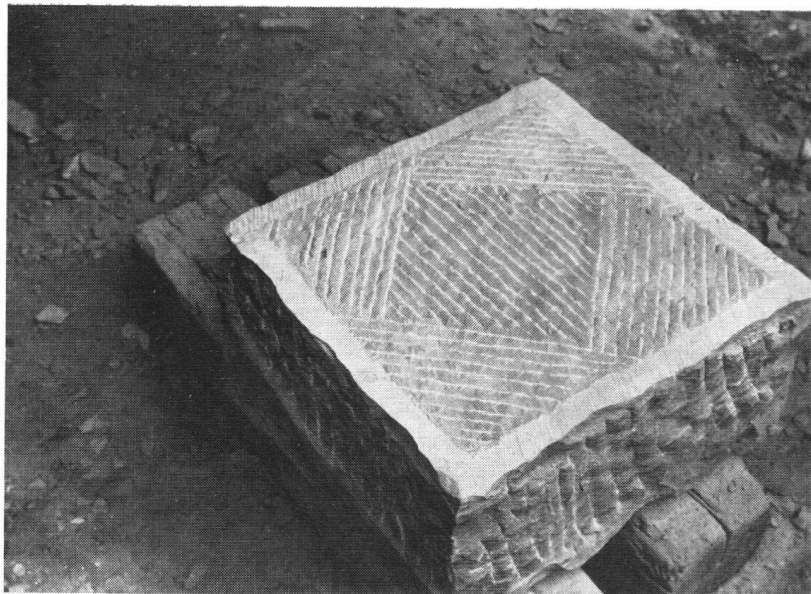
Eglise d'Einsiedeln. Tour du sud. Les parties en pierres de taille, légèrement attaquées et qui commencent à s'écailler en des endroits particulièrement menacés (par exemple, au-dessous de la corniche principale), ainsi que les moulures fort saillantes, quand elles ne doivent pas être remplacées entièrement, sont rabotées de 1 à 2 cm. au moyen du marteau pneumatique. Les pierres saines, conservées grâce à leur patine, seront exposées aux intempéries par le rabotage de cette patine, ce qui a pour effet de hâter la décomposition de l'édifice.

Travail de la pierre selon les règles de l'art: Le maître tailleur de pierre R. Büel dans l'ancien couvent de St-Georges à Stein am Rhein (début du XIVe siècle), actuellement sous l'égide de la Fondation Gottfried Keller.

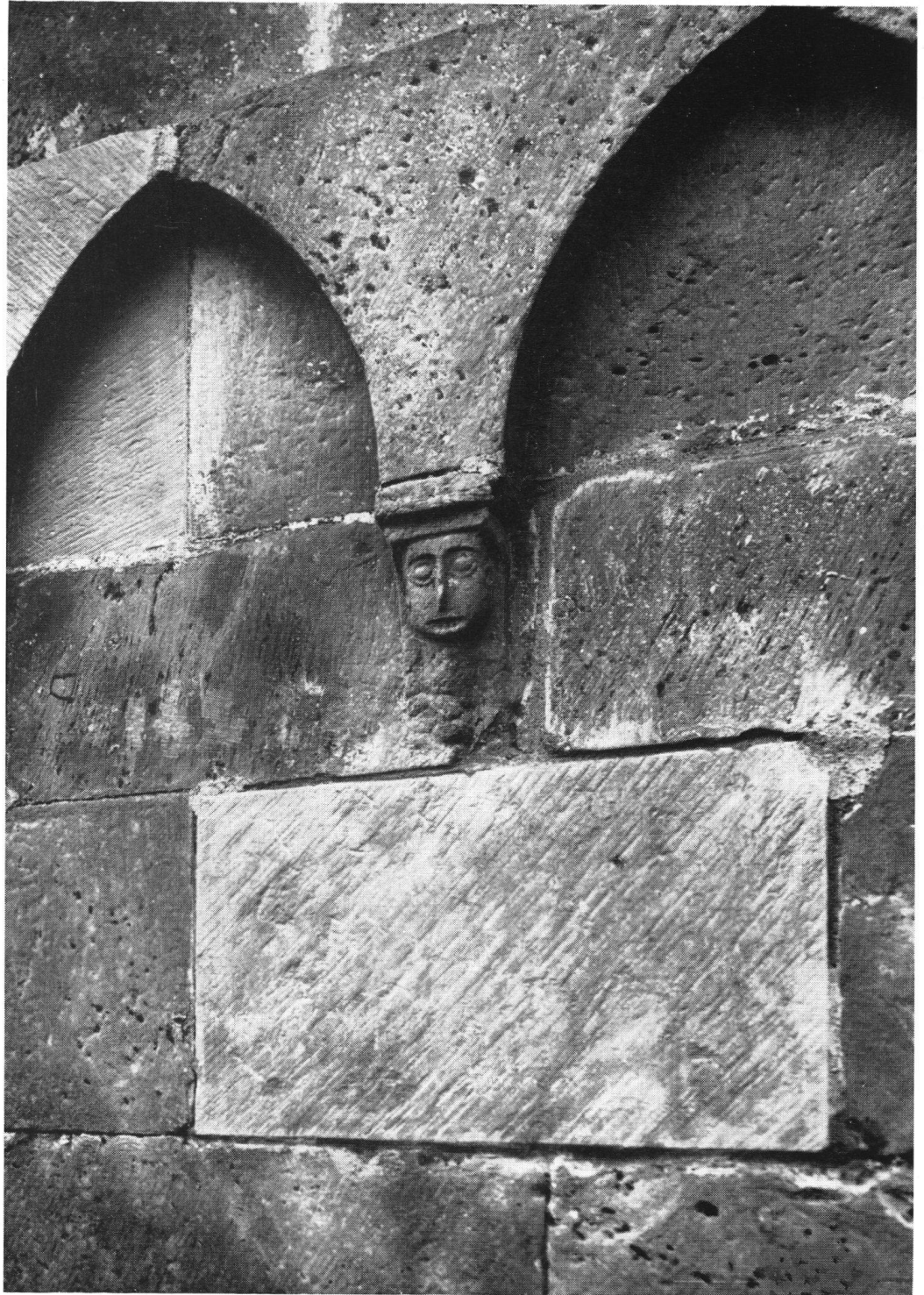


Appareillage d'un bloc, déjà taillé grossièrement à la carrière: les quatre arêtes d'une face sont bordées au moyen d'un ciseau (en haut); elles sont nivelées et dressées par un ciseau à froid (au milieu); la bosse est bretelée ensuite à l'aide d'un grand marteau ou d'un ciseau pointu (en bas).

En haut: Les rainures de la face extérieure se trouvent souvent utilisées comme élément décoratif dans des constructions de l'époque romane et même d'époque plus ancienne. — La surface ainsi appareillée est parachevée au moyen du pic à deux pointes ou du marteau plat. Par ce procédé, il reste un rebord plus ou moins large. Le marteau plat communique à la pierre une surface animée, sans compromettre toutefois l'effet tranquille de l'ensemble.



Au XVe siècle, à côté du marteau plat, on se mit à user du ciseau large fer et de la masette. Grâce à ces nouveaux outils, l'appareillage de surfaces plus régulières et très variées devint possible; le rebord disparut. Au cours du XVIe siècle, le pic à deux pointes et le marteau plat ne furent plus guère employés.



Kappel ZH. Façade nord du chœur de l'ancienne église cistercienne (milieu du XIIIe siècle). Au centre et à gauche en haut on peut voir des carreaux remplacés et travaillés au marteau plat avant le jointolement.

occasion, comme lors de beaucoup d'autres restaurations exécutées sous sa surveillance, l'accord a régné au sein de la Commission. Il en va de même d'ailleurs dans les pays voisins, où la même doctrine préside aux travaux de restauration des monuments. – A Einsiedeln, malgré les engagements pris par l'Abbaye, le mode de faire prescrit par la Commission fédérale ne fut pas mis en pratique. Même si, au cours des années, les méthodes de travail furent améliorées en une certaine mesure, ce fait reste déplorable. La question de prestige n'a rien à faire ici; il est malheureusement à prévoir que le monument lui-même subira un jour les conséquences de la faute commise.

Alfred A. Schmid